# Province de Québec Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos le lundi 6 juillet 2020, au Centre Communautaire situé au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte

et les conseillers(e):

Manon Côté Rémi Beauchesne Benoît Couture Gilles Gauvreau

Steve Leblanc

Est absent : le conseiller Dominic Lapointe

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19, des règles édictées par la Santé Publique et suivant l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, la présente séance du conseil qui est tenue à « huis clos » (sans la présence du public en raison des mesures prévues par le décret 689-2020 du 25 juin 2020) fera l'objet d'un enregistrement audio et celui-ci sera ensuite disponible au public sur le site internet de la municipalité au <a href="www.ham-nord.ca">www.ham-nord.ca</a>. En début de séance, un tour de table est effectué afin de nommer chacune des personnes participant à cette rencontre.

Assistent également à cette séance, M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

# 2020-07-102 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

### IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 1er juin 2020
- 4. Présentation des comptes
- 5. Avis de motion du règlement #514 Modification du règlement de zonage/dispositions sur les poules
- 6. Dépôt et présentation du PROJET de règlement #514 Modification du règlement de zonage/dispositions sur les poules
- 7. Covid-19 Accès au public des bâtiments municipaux
- 8. Médic-Action : Prêt d'un local pour services à la population
- 9. Changement de date de la séance du conseil d'août
- 10. Carrière Jules Lehoux
- 11. Taux d'intérêts sur créances impayées

- 12. Prêt à la Coopérative de Solidarité Maintien des services à Ham-Nord
- 13. Demande de suivi des citoyens Projet Fibre optique
- 14. Site d'enfouissement de Disraëli Refinancement ou remboursement du Règlement #530
- 15. Rémunération de la responsable des loisirs et de la vie communautaire
- 16. Correspondance
  - a) Projet réducteur de pression Entente avec l'entrepreneur pour une extension de délai additionnel de 90 jours (jusqu'au 10 septembre) concernant la durée de validité de la soumission;
  - b) Demande d'aide financière FIMEAU Projet réducteur de pression: Correspondance reçue de la ministre du MAMH confirmant l'admissibilité à une aide financière de 80%, mais toujours en attente au niveau fédéral;
  - c) Réception d'un don de 2,000\$ de la FADOQ et de 500\$ du Club Lions pour la peinture et cirage de 2 jeux de suffleboard au Centre communautaire;
- 17. Période de questions
- 18. Clôture de séance

# 2020-07-103 Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2020

# IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2020 soit accepté, tel que rédigé.

# 2020-07-104 <u>Présentation des comptes</u>

#### IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 143,443.48\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

# 2020-07-105 <u>Avis de motion – Règlement #514 – Modification du</u> règlement de zonage #453 concernant la garde des poules

Le conseiller Benoît Couture donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement #514 ayant pour but la modification du règlement de zonage #453 concernant la garde des poules afin que cette disposition soit autorisée comme usage additionnel à un usage des classes h1, h2, h3, h4 et h5.

# 2020-07-106 <u>Présentation et dépôt du PROJET de Règlement #514 – Modification du règlement de zonage #453 concernant la garde des poules</u>

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du *Code municipal*, le conseiller Gilles Gauvreau présente et dépose le PROJET de règlement #514 ayant pour but la modification du règlement de zonage #453 concernant la garde des poules afin que cette disposition soit autorisée comme usage additionnel à un usage des classes h1, h2, h3, h4 et h5.

### 2020-07-107 <u>Covid-19 – Accès au public des bâtiments municipaux</u>

**ATTENDU QUE** la situation de la COVID-19 est en constante évolution et qu'il est nécessaire pour la municipalité de s'ajuster selon les nouvelles règles en vigueur de la santé publique;

**ATTENDU** le nouveau décret 689-2020 publié le 25 juin 2020 mentionne « qu'un maximum de 50 personnes puissent se rassembler dans toute autre salle louée à toute personne, établissement, entreprise ou autre organisme, y compris les salles communautaires »;

ATTENDU QUE selon l'interprétation de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), le nouvel arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 donne le choix aux municipalités, pour la tenue des séances du conseil, entre une retour à la normale (avec présence du public) en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène OU le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public) avec l'obligation de publiciser dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultats de la délibération des membres;

ATTENDU QUE les directives de la Santé publique concernant la reprise des activités physiques et sportives telle que les gymnases exigent que les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, lavabo, etc.) soient nettoyées plusieurs fois par jour et que les salles d'entrainement et les gymnases soient désinfectés et aérés après chaque séance;

# POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord applique les mesures suivantes basées selon la situation en vigueur le 6 juillet 2020 et que celles-ci soient sujet à changement sans préavis selon l'évolution de la situation de la pandémie:

## **Bureau municipal:**

Jusqu'à nouvel ordre et afin de continuer les efforts de distanciation physique, il sera demandé aux résidents de prendre rendez-vous avant de se présenter au bureau municipal. L'accueil des citoyens ayant rendez-vous se fera exclusivement au comptoir de la réception (aucune rencontre ne se fera dans les bureaux du personnel) et ce, afin de s'assurer du respect de la distanciation physique. Les résidents seront encouragés à privilégier les discussions téléphoniques et par courriel lorsque la situation le permet.

## **Centre Communautaire:**

Considérant le décret 689-2020 autorisant la présence de 50 personnes et moins, la municipalité remet disponible le Centre communautaire pour location en mentionnant au locataire qu'il sera de leur responsabilité d'assurer le respect des règles sanitaires en vigueur au moment de sa location.

# **Gymnase:**

Jusqu'à nouvel ordre, le gymnase demeurera fermé et ce, considérant que le respect des règles sanitaires imposées par la santé publique est très difficile, voire impossible à rencontrer. La situation sera réévaluée en temps et lieu, selon l'évolution de la pandémie et suivant l'allègement des contraintes à respecter.

### **Tenue des séances du conseil municipal** :

La municipalité continuera de tenir ses 2 prochaines séances du conseil (août et septembre) à « huis clos » et une réévaluation sera ensuite effectuée pour les séances suivantes. La municipalité avisera ses citoyens qu'il est toujours possible pour les résidents d'acheminer leurs questions aux élus par courriel au <a href="mailto:info@ham-nord.ca">info@ham-nord.ca</a>, par la poste ou en déposant leur lettre dans la chute à courrier au bureau municipal. Également, chacune des séances du conseil sera enregistrée et il sera possible d'écouter l'enregistrement vocal en visitant le site internet de la municipalité au www.ham-nord.ca

## Bibliothèque:

Réouverture progressive de la bibliothèque les mardis soir de 18h à 19h30 en respect des règles de la santé publique.

# 2020-07-108 <u>Médic-Action: Prêt d'un local pour services à la population</u>

**CONSIDÉRANT QUE** le « Centre de prélèvements Médic-Action » offrant les services de prises de sang est présentement sans local à Ham-Nord (ne pouvant plus aller au Foyer Sts-Anges en raison de la COVID-19), ce qui oblige nos résidents à devoir se déplacer à Victoriaville pour obtenir les services de prélèvements;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a présentement des locaux de disponibles et prêts à accueillir ce genre de services dans sa bâtisse du 285, 1<sup>re</sup> Avenue ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire améliorer la vie de ses résidents et de leur offrir le maximum de services de proximité;

# EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord offre gratuitement au « Centre de prélèvements Médic-Action » l'accès aux locaux du 285, 1<sup>re</sup> Avenue afin de leur permettre d'être présent à Ham-Nord pour nos citoyens.

# 2020-07-109 <u>Changement de date – séance du conseil d'août 2020</u>

### IL EST PROPOSÉ PAR: BENOIT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la séance du conseil municipal du mois d'août 2020 soit tenue le lundi 3 août en remplacement du lundi 10 août.

# 2020-07-110 Demande d'autorisation à la CPTAQ – M. Jules Lehoux

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord accuse réception de la demande d'autorisation formulée par M. Jules Lehoux auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE ladite demande se décrit comme suit : M. Jules Lehoux désire renouveler une autorisation auprès de la CPTAQ afin de continuer l'exploitation de la sablière-gravière au dossier 405810 et agrandir la superficie. Le gravier exploité servira à la construction des chenins du secteur. Ce réaménagement a pour but d'uniformiser le relief permettant ainsi le passage de la machinerie et d'augmenter le potentiel de rendement futur de ce secteur. Une fois le gravier prélevé, le site sera progressivement nivelé (en fonction de l'avancement du prélèvement), harmonisé avec le milieu environnant (recouvert de sol arable), amendé, pour ensuite être cultivé en prairie.

**ATTENDU QUE** ladite demande ne contrevient pas aux règlements de la Municipalité du Canton de Ham-Nord;

# EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord appuie M. Jules Lehoux dans sa demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour les motifs invoqués ci-dessus.

#### 2020-07-111 Taux d'intérêts sur créances impayées

**CONSIDÉRNANT QUE** la municipalité adoptait, le 24 mars dernier (résolution #2020-03-61), une résolution mentionnant entre autres que le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif, créance, etc., exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % par an, c'est-à-dire qu'aucun nouvel intérêt ne sera calculé sur les paiements en retard (autant pour l'année 2020 que pour les montants des années antérieures), et ce, à compter du 25 mars 2020 et qu'une réévaluation serait effectuée au 30 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt, vu les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19;

# EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** maintenir le taux d'intérêt à 0% jusqu'à nouvel ordre afin de soutenir et alléger le fardeau fiscal des contribuables.

# 2020-07-112 <u>Prêt à la Coopérative de Solidarité – Maintien des services à Ham-Nord</u>

**CONSIDÉRNANT QUE** la Coopérative de Solidarité – Maintien des services à Ham-Nord se doit d'effectuer le remboursement final à Garage Taschereau Inc. d'ici le 31 juillet 2020;

**CONSIDÉRNANT QU'**en raison de la pandémie, certaines entrées de fonds ne se sont pas encore réalisées pour la Coopérative telles que la réception d'une subvention ainsi que la vente potentielle d'une portion du terrain, mais que ces entrées de fonds se feront dans les prochains mois;

# EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord octroie un prêt temporaire de 10,000\$ à la « Coopérative de Solidarité – Maintien des services à Ham-Nord », et que le remboursement de ce prêt par la COOP se fasse dès l'encaissement des sommes cidessus mentionnées.

# 2020-07-113 <u>Demande de suivi des citoyens - Projet Fibre optique</u>

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyens demeurant en milieu rural éprouvent constamment des difficultés, autant avec le réseau internet que le réseau cellulaire;

**ATTENDU QUE** quelques projets de branchement à internet haute vitesse ont été annoncés dernièrement, mais que les projets soumis pour le territoire de la MRC d'Arthabaska (incluant bien sûr la municipalité du Canton de Ham-Nord) ne font malheureusement pas partie des projets sélectionnés;

**ATTENDU QUE** la piètre qualité du réseau constitue une problématique très présente et irritante pour l'ensemble des résidents du milieu rural;

**ATTENDU QUE** les citoyens interpellent maintenant la municipalité afin de porter leur message et leur demande;

# EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord appuie ses résidents et fasse parvenir une correspondance à notre député provincial, M. Sébastien Schneeberger, afin que soit priorisé le projet touchant notre municipalité et notre MRC, permettant ainsi à notre population de pouvoir bénéficier d'une couverture adéquate relative au réseau internet et cellulaire en milieu rural.

# 2020-07-114 <u>Site d'enfouissement de Disraëli – financement du</u> Règlement #530

**ATTENDU QUE** le solde de 190,200\$ du Règlement d'emprunt #530 du Site d'enfouissement sanitaire régional de Disraëli vient à échéance le 15 septembre 2020;

**ATTENDU QU'**à l'échéance de l'emprunt, 2 options sont proposées aux municipalités membres du Site d'enfouissement, soit :

Option #1 – Procéder au refinancement tel que prévu selon l'échéancier pour les 5 dernières années tout en conservant l'argent du surplus pour les travaux futurs à réaliser dans le cadre de la fermeture du site;

Option #2 – Rembourser le montant de 190,200\$ à même le surplus des 240,000\$, ce qui porterait le solde des surplus à 49,800\$ et nécessiterait dans le futur une contribution financière additionnelle des municipalités afin de permettre de défrayer le coût des trayaux à réaliser dans le cadre de la fermeture du site;

# EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord informe la ville de Disraëli de son choix pour l'option #1, c'est-à-dire de procéder au refinancement tel que prévu selon l'échéancier pour les 5 dernières années tout en conservant l'argent du surplus pour les travaux futurs à réaliser dans le cadre de la fermeture du site.

# 2020-07-115 <u>Rémunération de la responsable des loisirs et de la vie communautaire</u>

**CONSIDÉRNANT** l'entrée en services de Mme Élise Hamel en juin 2019 en tant que responsable des loisirs et de la vie communautaire;

**CONSIDÉRNANT** la « politique » de la municipalité visant l'indexation annuelle de la rémunération de 2% de ses employés;

# IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUGMENTER** le salaire horaire de 2% à compter de juin 2020 de Mme Élise Hamel, responsable des loisirs et de la vie communautaire.

## À cette assemblée, il a été fait mention :

- 1) Projet de remplacement du réducteur de pression Entente avec l'entrepreneur pour une extension de délai additionnel de 90 jours (jusqu'au 10 septembre) concernant la durée de validité de la soumission;
- 2) Demande d'aide financière FIMEAU Projet réducteur de pression: Correspondance reçue de la ministre du MAMH confirmant l'admissibilité à une aide financière de 80%, mais toujours en attente au niveau fédéral;
- 3) Réception d'un don de 2,000\$ de la FADOQ et de 500\$ du Club Lions pour la peinture et le cirage des 2 jeux de suffleboard au Centre communautaire. La municipalité leur fera parvenir une lettre de remerciement.

Le maire lève l'assemblée à 20h20.	
François Marcotte, maire	Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.